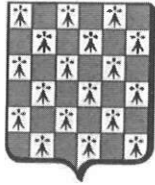


Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

DECISION N°2024-106

Le Maire de la ville de Wasquehal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu, la procédure formalisée lancée en vertu des articles L. 2124-1, R. 2124-2, R.2161-2 à 5 du Code de commande publique,

Vu, l'analyse des offres faites,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché de service portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité pour la ville et le CCAS de Wasquehal – Lot 3 : C4 des bâtiments communaux de la ville sera signé avec la société EDF Electricité de France S.A située 137 rue de Luxembourg – TSA 550009 – 59049 Lille Cedex.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum annuel comme suit :

Montant maximum annuel : 390 000 Euros HT

Article 3 : Le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet télerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifie exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture,
Et son affichage en Mairie, le 12/12/24
Fait à Wasquehal, le 12/12/24

Stéphanie DUOREN

Maire de Wasquehal

Par Délégation
M^r Wahine
Adjoint aux finances